

Compte-rendu du Comité de Pilotage des sites Natura 2000 :
- Coteaux de Thézac et Montayral n°FR7200732
- Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes n°FR7200733
Visioconférence – mardi 30 mars 2021, 10h

Présents

ANCEL Thomas	Office Français pour la Biodiversité (OFB 47)
CAMPAS Thérèse	CPIE Pays de Serre / Vallée du Lot
CRABANAT Damien	Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée du Lot (SMAVLOT)
DUPUY Carole	Sous-préfecture de Gourdon – Chargée de mission
FARBAR J.	Villeneuve-sur-Lot
GOBLOT Julie	Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN NA) – Chargée de mission, animatrice Natura 2000
LAQUEBE Sandrine	Direction Départementale des Territoires Lot-et-Garonne (DDT 47) – Service Natura 2000
MAGOGA Elsa	SEPANLOG – Animatrice Natura 2000 du Boudouyssou
POPINEAU-VIALETTES Marie-Line	Communauté d'agglomération du Grand Villeneuvois (CAGV)
POZZER Jean-Baptiste	Conseil Départemental de Lot-et-Garonne (CD47)
RABOT-VACCARI Sylvie	Chambre d'Agriculture du Lot-et-Garonne (CA47)
RAMBAUD Julia	DREAL Nouvelle-Aquitaine – Chargée de mission Natura 2000
VANNUCCI Olivier	Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN NA) – Responsable d'antenne Lot-et-Garonne

Excusés

ERRARD Catherine	Comité départemental du tourisme 47 (CDT47)
MOLINA Quentin	Fédération de pêche du Lot-et-Garonne (FDP47)

Ordre du jour

- 1) Rappels sur le dispositif Natura 2000
- 2) Bilan d'animation 2020 et bilan triennal de la phase d'animation 2018-2020 (mars 2018 à mars 2021) ;
- 3) Proposition d'une nouvelle fiche action (site de Lascrozes)
- 4) Mise à jour du Formulaire Standard de Données
- 5) Perspectives pour la prochaine phase d'animation (mai 2021 – mai 2024)
- 6) Questions diverses

Contexte

Au regard de la situation sanitaire liée au COVID-19, la réunion se tient en distanciel, par visioconférence. Quelques problèmes techniques de connexion à l'outil de visioconférence sont à déplorer, et certains participants n'ont pas la possibilité d'activer leurs micros. Tous ont tout de même pu s'exprimer, lorsque nécessaire, à travers le canal de discussion (chat) associé à l'outil.

Déroulement

Avant le démarrage de la présentation, un « tour de table » est réalisé afin que chaque participant à la réunion puisse se présenter.

Julie GOBLOT (CEN NA) annonce le déroulement de la réunion et présente l'ordre du jour. La présentation se base sur un diaporama dont le contenu est joint au présent compte-rendu.

Olivier VANNUCCI (CEN NA) présente le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine, structure animatrice des DOCOBs des Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes et des Coteaux de Thézac et de Montayral lors de cette phase d'animation : rôle de l'association, missions en Lot-et-Garonne, évolution récente de la structure suite à la fusion des Conservatoires des 3 ex-région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes le 1^{er} janvier 2020.

1) Rappels sur le dispositif Natura 2000

Julie GOBLOT (CEN NA) démarre la réunion par un rappel du dispositif Natura 2000 : directives « Habitats » et « Oiseaux », cartographie des sites Natura 2000 à l'échelle européenne et en Lot-et-Garonne, les outils Natura 2000 et le rôle du comité de pilotage.

➤ Les outils Natura 2000

Julie GOBLOT rappelle que l'engagement dans l'un des trois outils Natura 2000 (contrats, mesures agro-environnementales et climatiques, chartes) se fait entièrement sur la base du volontariat des propriétaires (privés ou publics), des agriculteurs et des usagers. Elle rappelle également que tout engagement via un des trois outils Natura 2000 donne droit à une exonération de la taxe foncière sur le non bâti (TFNB), hors part de la chambre d'agriculture.

➤ Obligations réglementaires

Julie GOBLOT rappelle qu'en termes d'obligations réglementaires, les porteurs de projets sont soumis à une évaluation des incidences afin d'adapter leurs projets à l'exigence de préservation de la biodiversité des deux

sites dans les périmètres Natura 2000 mais également en dehors. Les éventuels impacts de ces projets doivent être évités, réduits voire compensés. Elle ajoute que l'animateur Natura 2000 est disponible pour formuler un avis sur les incidences potentielles d'un projet et pour accompagner le porteur de projet dans sa démarche.

Bilan d'animation 2020 et bilan triennal de la phase d'animation 2018-2020 (mars 2018 à mars 2021)

Julie GOBLOT rappelle au préalable l'historique d'animation sur les sites Natura 2000 dont les documents d'objectifs (DOCOB) ont été élaborés par l'ARPE 47/CPIE Pays de Serres – Vallée du Lot et l'ONF, en 2004 pour le site de Thézac et en 2008 pour le site de Lascrozes. Les premières phases d'animation ont ensuite été menées par le CPIE. Depuis 2013, le Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine, aujourd'hui CEN Nouvelle-Aquitaine, est l'animateur désigné conjointement sur les deux périmètres Natura 2000. En février 2018, une nouvelle phase d'animation a démarré pour 3 ans, jusqu'à fin mars 2021.

Julie GOBLOT présente ensuite une cartographie de localisation des deux sites Natura 2000 et rappelle qu'un troisième site Natura 2000 est présent sur le territoire, le Boudouyssou, dont l'animation est assurée par la SEPANLOG. Les principaux enjeux environnementaux des sites des Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes (dit « site de Lascrozes ») et des Coteaux de Thézac et de Montayral (dit « site de Thézac ») sont ensuite rappelés : pelouses calcaires à orchidées et landes associées (landes à genévriers notamment), présence de l'Écrevisse à pattes blanches dans le vallon du ruisseau de la Vergnote et de grottes à chiroptères (chauves-souris) sur la commune de Masquières.

Julie GOBLOT explique que les principales menaces qui pèsent sur les milieux ouverts de pelouses calcaires et landes associées sont la déprise agricole sur les coteaux et l'abandon des pratiques traditionnelles de pâturage, entraînant une fermeture des milieux (dynamique naturelle des milieux et colonisation par des arbustes et arbres).

Le bilan d'animation de la dernière tranche d'animation (février 2019-mars 2020) est ensuite présenté.

➤ Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)

Julie GOBLOT rappelle l'historique du Programme Agro-Environnemental et Climatique (PAEC), déposé pour la première fois en 2015 sur le territoire des sites Natura 2000 de Thézac et de Lascrozes. Les MAEC ne sont disponibles que sur le territoire Lot-et-Garonnais.

Julie GOBLOT présente ensuite une cartographie du périmètre du PAEC et rappelle qu'un autre PAEC existe sur le territoire : le PAEC du site Natura 2000 du Boudouyssou, animé par la SEPANLOG depuis 2017.

En 2020, aucun nouvel engagement n'a pu être possible, en lien avec la phase de transition entre les deux programmations PAC. Les contrats MAEC arrivant à échéance pouvaient toutefois être prolongés d'un an (MAEC 2015), ce qui a été le cas de trois exploitations (sur quatre arrivées à la fin de leur contrat).

Une synthèse des MAEC contractualisées pendant toute la phase d'animation (2018-2020) est ensuite présentée.

Julie GOBLOT présente le projet de PAEC pour la campagne 2021. Le PAEC AQ_THLA a été validé avec une enveloppe réservataire de 60 000 €, montant inférieur au budget demandé lors du dépôt du dossier. Les particularités de cette nouvelle campagne sont présentées :

- Engagement sur un an au lieu de cinq ans, sauf pour les MAEC de Création de prairie et d'Ouverture de milieux embroussaillés
- Possibilité de nouveaux engagements sur de nouvelles surfaces
- Possibilité de renouveler les engagements arrivés à échéance → toutes les mesures souscrites en 2015 et 2016 sont rouvertes sur le territoire.

Au total, ce sont donc 10 MAEC qui sont ouvertes pour la campagne 2021.

M. Thomas ANCEL (OFB) demande si la mesure d'absence de traitement phytosanitaire est destinée à être appliquée sur un verger ?

Julie GOBLOT répond qu'effectivement, la mesure est ouverte pour les vergers uniquement. A l'origine du projet de PAEC, la mesure était également ouverte pour sur les grandes cultures, mais elle n'a jamais été contractualisée.

M. Thomas ANCEL demande si la mesure d'aide à la conversion à l'agriculture biologique est cumulative avec la MAEC d'absence de traitement phytosanitaire.

Julie GOBLOT répond que ces mesures ne sont pas cumulables.

M. Jean-Baptiste POZZER (CD47) demande si l'on dispose d'une vision globale du succès des MAEC sur les autres territoires Natura 2000

Julie GOBLOT indique qu'elle n'a pas connaissance de la dynamique de contractualisation sur les autres territoires et qu'il est actuellement difficile d'obtenir des retours précis des contractualisations réellement réalisées auprès des services de l'Etat (DDT, DRAAF).

Elsa MAGOGA (SEPANLOG) présente quelques éléments de résultats pour la vallée du Boudouyssou pour laquelle elle est animatrice de site Natura 2000 et porte également un projet de PAEC (AQ_BOUD).

➤ Les contrats et chartes Natura 2000

Julie GOBLOT poursuit la présentation sur le bilan des contrats en cours et à venir : trois contrats sont actuellement engagés sur le territoire et deux projets de contrats ont été déposés début 2021. Tous ces contrats visent la restauration et l'entretien de pelouses sèches sur coteau ou plateau. Concernant les chartes, trois chartes sont actuellement engagées sur le territoire.

Mme Thérèse CAMPAS (CPIE47) s'interroge sur la différence de budget dédié aux deux projets de contrats déposés début 2021, le budget de l'un étant très supérieur à l'autre bien que sur une surface moins importante.

Julie GOBLOT indique que le premier projet de contrat, qui est le plus cher, sera réalisé par un prestataire. Le montant du contrat a donc été défini sur la base de plusieurs devis. Le deuxième contrat, lui, sera réalisé en régie par le porteur du projet de contrat, et a donc été défini entièrement sur barèmes (coûts forfaitaires à l'ha ou à l'unité selon les actions). Ces derniers sont assez anciens et les montants très souvent sous-évalués.

Julia RAMBAUD (DREAL Nouvelle-Aquitaine) précise pour information qu'un travail est en cours à la DREAL pour la révision des barèmes et notamment leur harmonisation au niveau de la nouvelle région.

Mme Thérèse CAMPAS remarque que les contrats du CEN semblent majoritaires et demande s'il y a une raison à cela.

Julie GOBLOT indique que sur le total de cinq contrats (3 en cours et 2 en projets), deux sont portés par le CEN Nouvelle-Aquitaine. Aussi, les autres missions du Conservatoire, liés à la protection des milieux naturels par la maîtrise foncière ou d'usage, permet au CEN de parfois porté des contrats Natura 2000 à la place de propriétaires privés qui ne pourraient pas se permettre l'avance des fonds nécessaires pour la mise en œuvre du contrat.

➤ Amélioration des connaissances

Julie GOBLOT présente les différentes missions liées à l'amélioration des connaissances menées en 2020 : suivi des chiroptères dans les grottes de Casse Bartas et du Cordonnier, mise en place de suivis photographiques de certaines parcelles engagées en contrat ni-ni ou MAEC, prospections ciblées pour de futurs contrats... Les résultats des suivis des chiroptères sur la grotte de Casse bartas son présentés pour la période 2018-2020. Il en ressort un net intérêt pour le Rhinolophe euryale en période de transit (printemps et automne).

La synthèse des données naturalistes, produites dans le cadre de l'animation Natura 2000 mais également dans le cadre d'autres études (CEN et autres structures) permet de porter à connaissance une liste d'espèces d'intérêt communautaire et autres espèces patrimoniales remarquables non citées dans les DOCOBs.

➤ Information et sensibilisation

Julie GOBLOT présente le bilan des actions de sensibilisation et de communication réalisées sur la phase d'animation 2018-2020 : organisation de sorties nature, lettres d'informations, animation du site internet, édition d'un poster, ... Aucune sortie nature n'a eu lieu en 2020 en lien avec les conditions sanitaires.

➤ Veille et accompagnement

Julie GOBLOT présente les sollicitations dans le cadre d'études d'incidences Natura 2000 et les cas d'accompagnement pour des projets ne nécessitant pas d'études d'incidences (trail du villeneuvois par exemple).

Les sollicitations restent peu nombreuses.

2) Synthèse et mise à jour du DOCOB

➤ Proposition d'une nouvelle fiche action

Julie GOBLOT présente une problématique concernant les fiches actions du site Natura 2000 des Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes, en lien avec le maintien des milieux naturels ouverts par fauche (mécanique et manuel). Cette action correspond à la typologie de contrat N04R – Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts, non autorisée pour les exploitants agricoles. Toutefois ces derniers sont très souvent propriétaires de terrains sur les coteaux, hors surface agricole. Il est donc proposé une nouvelle fiche action selon une typologie accessible aux exploitants agricoles : CN03c : Maintien des milieux naturels ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger = typologie de contrat N05R -Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger, accessible aux exploitants agricoles.

Mme Thérèse CAMPAS (CPIE) indique que cette nouvelle fiche action semble créer un doublon par rapport aux fiches existantes.

Julie GOBLOT explique que cela est nécessaire pour rendre l'action contrat accessible aux propriétaires exploitants agricoles pour ces surfaces hors agricoles.

Mme Thérèse CAMPAS demande si le coût présenté dans la fiche action est indiqué par an ou pour les 5 ans du contrat.

Julie GOBLOT répond qu'il semble effectivement y avoir un oubli. Il s'agit du coût par année d'engagement.

Mme Thérèse CAMPAS propose de retirer les prairies de fauche des milieux éligibles, car l'action de girobroyage à l'automne-hiver n'est pas adaptée à ces milieux.

Julie GOBLOT entend cette proposition. Toutefois cette solution n'est pas toujours envisageable et parfois des prairies anciennement fauchées ne peuvent plus l'être aujourd'hui (problématique d'accès notamment, en lien avec des chemins trop étroits pour les nouvelles machines agricoles). Elle précise que les prairies de fauche utilisées pour l'agriculture constituent de la SAU et pourront faire l'objet de MAEC.

Mme Thérèse CAMPAS s'interroge sur la présence de la ligne « Etudes et frais d'expert » dans la fiche action.

Julia RAMBAUD (DREAL) indique que cette ligne est effectivement prévue dans l'action N05R, faisant ici l'objet de la nouvelle fiche action proposée.

Elsa MAGOGA (SEPANLOG) explique que cela est indispensable en cas de nécessité de diagnostic ou d'expertise complémentaire.

La nouvelle fiche action proposée est validée par les participants présents à la réunion de COPIL, à l'exception de Mme Thérèse CAMPAS. Julie GOBLOT propose de retravailler la proposition de fiche avec Mme Campas puis de représenter la proposition lors d'un prochain COPIL dédié pour validation.

➤ Proposition de mise à jour du FSD

En lien avec la synthèse des données naturalistes (cf. §Amélioration des connaissances), il est proposé une mise à jour du Formulaire Standard de Données (FSD).

Mme Thérèse CAMPAS (CPIE) fait remarquer que la liste proposée ne mentionne pas les observateurs, mais uniquement les structures.

Julie GOBLOT indique qu'effectivement, la liste présentée dans le diaporama a été simplifiée pour une meilleure lisibilité, mais que les noms d'auteur sont bien renseignés dans le fichier destiné à la mise à jour. Toutefois, pour les données issues du DOCOB, les auteurs ne sont pas toujours connus.

Mme Thérèse CAMPAS ajoute qu'une seule structure et date est indiquée, alors que d'autres observateurs existent.

Julie GOBLOT précise que ce sont les observations les plus récentes qui ont été prises en compte pour l'actualisation du FSD. Le document peut être complété avec l'indication de la première mention et de la dernière mention connue de l'espèce, avec les dates et observateurs associés.

Mme Thérèse CAMPAS (CPIE) interroge sur l'intérêt de faire figurer aux FSD les autres espèces remarquables qui ne sont pas d'intérêt communautaire.

Julie RAMBAUD (DREAL) confirme l'intérêt de faire figurer toutes les espèces remarquables, y compris celles qui ne sont pas d'intérêt communautaire.

Elsa MAGOGA (SEPANLOG), animatrice Natura 2000 ayant déjà effectué des mises à jour du FSD sur le site dont elle assure l'animation, confirme également la nécessité d'intégrer ces données pour la connaissance du site.

Mme Thérèse CAMPAS indique qu'il manque des espèces déterminantes de ZNIEFF, notées dans le DOCOB, mais ne figurant pas dans la liste présentée ici.

Julie GOBLOT propose de reprendre la liste en relançant les consultations sur les plates-formes régionales (OBV-NA, FAUNA) et en reprenant les DOCOBS, puis de reconsulter le CPIE afin d'identifier d'éventuels manques dans la liste.

La liste finalisée sera présentée à un prochain COPIL dédié pour validation.

3) Perspectives pour la prochaine phase d'animation (2021-2023)

Julie GOBLOT explique que la phase d'animation actuelle se termine fin mars 2021. L'animation Natura 2000 des deux sites Natura 2000 des Coteaux de Thézac et de Montayral et des Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes est donc proposée aux collectivités. Si aucune ne souhaite prendre en charge l'animation, l'Etat fera paraître un marché public afin qu'une structure puisse se porter candidat à l'animation.

Le CEN Nouvelle-Aquitaine se portera candidat pour poursuivre l'animation Natura 2000 et les actions engagées sur le territoire.

Julie GOBLOT présente les perspectives pour cette prochaine phase d'animation :

- Mise en œuvre de la contractualisation : poursuivre la mise en œuvre des MAEC, permettre la contractualisation de nouveaux contrats « ni-ni », renouveler les chartes arrivées à échéance ;
- Amélioration des connaissances : poursuivre les suivis engagés (chauve-souris, Ecrevisse à pattes blanches), développer le suivi photographique sur d'autres parcelles engagées en contrats ou MAEC ;
- Information et sensibilisation : rédiger et diffuser des lettres d'information, concevoir et éditer un dépliant Natura 2000 (plaquette d'information), animer le site internet, poursuivre les sorties nature.

La réunion se termine vers 12h30.